

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.212

Référence : **11 2024 20**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant qu'au début de chaque séance, le conseil d'arrondissement nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Monsieur Jean-Pierre CORSIA est nommé afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.213

Référence : **11 2024 21**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 30 septembre 2024 doit être soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 30 septembre 2024 est adopté.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

* -*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.214

Référence : **11 2024 22**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le titre I du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-40 et L.2511-41 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 134 du Conseil de Paris en date des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, relative à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 136 du Conseil de Paris en date des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, relative à l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025 ;

Vu la délibération 2024 DFA 51 du Conseil de Paris en date des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, relative à l'approbation du montant de la dotation des états spéciaux des arrondissements pour le Budget Primitif 2025 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur la proposition de M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : L'état spécial du 11^e arrondissement pour l'exercice 2025 est arrêté en recettes puis en dépenses conformément aux états annexés à la présente délibération.

*

Nombre de votants : 25 dont 3 ayant donné pouvoir
Abstention : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.215

Référence : **2024 DTEC 1**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'adoption du Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Chloé SAGASPE ,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DTEC 1 relatif à l'adoption du Plan Climat de Paris 2024-2030.

*

Nombre de votants : 25 dont 3 ayant donné pouvoir
Abstention : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.216

Référence : **2024 DU 142**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DU 142 relatif à l'approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.217

Référence : **V 11 2024 30**

Vœu n°1 rattaché à la délibération 2024 DU 142

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le quartier du bas-Belleville souffre d'un fort déficit de parcs et jardins, n'accueillant actuellement qu'un seul petit jardin public, ou deux si l'on retient l'échelle plus grande du quartier Belleville-Saint-Maur. Cette faible densité d'espaces verts, bien en-deçà de celle de l'arrondissement dans son ensemble – celle-ci restant par ailleurs inférieure aux prescriptions de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) – prive les habitants de ce quartier populaire d'un environnement immédiat de qualité.

La présence au 11 rue des trois couronnes d'une parcelle de 115m² actuellement sous la forme d'un terrain vague ouvre des opportunités d'aménagement d'un espace vert de type jardin public qui pourrait être facilement aménagé sur cette friche.

Or, la majorité municipale a choisi la voie de la bétonisation de cet espace en dépit des annonces de son Plan Local d'Urbanisme soit-disant « bioclimatique » telle que présentée dans la délibération 2023 DU 33 et maintenue dans la délibération 2024 DU 142. Ainsi, le projet municipal vise à bétonner l'une des rares parcelles vides de notre arrondissement (LS 100-100) timidement accolé à un espace vert public (P11-17).

En cohérence avec nos prises de positions passées, notre groupe préfère choisir la voie d'un Espace Vert Protégé complet qui embellirait le cadre de vie du quartier et rafraichirait l'air en été.

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

Le **Conseil du 11^e arrondissement** demande l'amendement de la délibération 2024 DU 142 de la façon suivante :

- Le 11 rue des trois couronnes est inscrit VII-4 à l'Annexe III – Liste des emplacements réservés aux ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts du Tome 2 du Règlement,
- L'équipement P11-17 à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement est supprimé,
- La réserve pour logement social LS 100-100 du 9-11 rue des trois couronnes est supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir
Pour : groupe Changer Paris (3)
Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen (25)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.218

Référence : **V 11 2024 31**

Vœu n°2 rattaché à la délibération 2024 DU 142

Cet amendement vise à corriger une faute de frappe qui avait déjà été signalée par notre groupe lors de la discussion de la délibération 2023 DU 33.

Selon le dictionnaire :

- Avitaillement, nom masculin, 1. Action d'avitailler [approvisionner, nda] (un navire, un avion), 2. Ensemble des provisions (d'un navire).
- Ravitaillement, nom masculin, 1. Action de ravitailler, de se ravitailler, 2. Les denrées qui servent à ravitailler.

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

Le Conseil du 11^e arrondissement demande l'amendement de la délibération 2024 DU 142 de la façon suivante :

La destination de la réserve P-11-14 à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement est renommée : Station de ravitaillement en énergies propres.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.219

Référence : **V 11 2024 32**

Vœu n°3 rattaché à la délibération 2024 DU 142

Le projet de délibération et l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements prévoir une réserve pour logements sociaux de type LS 100-60 au 63 rue de la Roquette.

Toutefois, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 30% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer atteint le taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS.

Par ailleurs, cette adresse est actuellement le siège d'un centre médico-psychologique orienté vers les enfants et les adolescents, comprenant par ailleurs des unités d'hospitalisation. L'état de tension persistant sur la psychiatrie en France, y compris à Paris, qui a été soulignée par plusieurs rapports parlementaires depuis vingt ans, nous conduit à envisager grâce à une sanctuarisation de la vocation de santé de cette parcelle, tout particulièrement à destination d'un public pouvant faire face à des situations de grande fragilité.

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

Le Conseil du 11^e arrondissement demande l'amendement de la délibération 2024 DU 142 de la façon suivante :

- La réserve LS 100-60 au 63 rue de la Roquette est supprimée à l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements,
- Une réserve Action sociale, enfance et santé S11-4 à la même adresse est ajoutée à l'Annexe III – Liste des emplacements réservés aux ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts du Tome 2 du Règlement.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen (25)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.220

Référence : **V 11 2024 33**

Vœu n°4 rattaché à la délibération 2024 DU 142

La mixité sociale est un impératif dans les programmes d'aménagement afin que toutes les catégories sociales se rencontrent et se mêlent. A ces fins, la politique du logement est un de ses leviers fondamentaux. Cette mixité sociale repose sur un équilibre fin dans l'offre de logement entre les différentes catégories de logements disponibles (PLAI / PLUS / PLS / Logement Abordable / Logement Privé).

A ces fins, l'IRIS des données de l'Atelier Parisien d'URbanisme (APUR) apparaissent comme une échelle de référence, pertinente et suffisamment fine afin d'analyser les offres existantes et projetées dans le PLU de logements sociaux.

Le projet de délibération et l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements présente cinquante-trois réserves pour logements sociaux. Parmi celles-ci, quatre d'entre elles présentent des taux de logements sociaux dans les IRIS APUR correspondants supérieurs ou égaux à 30% (alors que le taux SRU est de 25%).

- 73 à 75bis rue de Charonne : 39% de logements sociaux dans l'IRIS
- 32bis à 32ter rue de la Folie-Regnault : 67% de logements sociaux dans l'IRIS
- 39 à 41 rue Godefroy Cavaignac : 39% de logements sociaux dans l'IRIS
- 60 rue Sedaine : 30% de logements sociaux dans l'IRIS

Ces taux très élevés conduisent à une concentration de logements sociaux dans ces IRIS, nuisant de fait à la mixité sociale par la concentration de profils semblables.

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

Le Conseil du 11^e arrondissement demande l'amendement de la délibération 2024 DU 142 de la façon suivante :

- La réserve LS 100-100 du 73 au 75bis rue de Charonne est supprimée à l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements,
- La réserve LS 100-100 du 32bis au 32ter rue de la Folie-Regnault est supprimée à l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements,
- La réserve LS 100-100 du 39 au 41 rue Godefroy Cavaignac est supprimée à l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements,
- La réserve LS 100-100 du 60 rue Sedaine est supprimée à l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.

_*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen (25)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

_*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.221

Référence : **V 11 2024 34**

Vœu n°5 rattaché à la délibération 2024 DU 142

Les arbres plantés sur la voie publique sont à la fois un vecteur d'agrément et un vecteur de diffusion des pollens à compter de la survenue du printemps et ce jusqu'à l'automne. Ces pollens sont susceptibles d'engendrer des allergies plus ou moins fortes sur les personnes sensibles. Notons par ailleurs que ces allergies se développent au sein de la population française depuis une quarantaine d'années.

Ainsi, chaque opération d'aménagement végétal sur l'espace public doit répondre à un triple impératif :

- Esthétique, en implantant des végétaux en accord avec la rue traitée,
- Phytosanitaire, en évitant les trop fortes concentrations d'une même essence dans un espace afin de créer des barrières naturelles à la propagation des maladies touchant certains végétaux et pas d'autres,
- Sanitaire, en privilégiant le recours aux espèces les moins allergisantes.

Le plan local d'urbanisme présente dans son Annexe IX - Liste des arbres et arbustes d'espèces régionales adaptées au climat les trente-cinq espèces d'arbre qu'elle entend planter dans son espace public. Or, suite à la comparaison avec la liste des espèces d'arbres au risque allergisant élevé diffusée par le ministère de la santé, nous proposons la suppression de six espèces de cette annexe. Il y subsisterait ainsi vingt-neuf espèces d'arbre, ce qui reste compatibles avec les impératifs phytosanitaires.

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,
Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

Le Conseil du 11^e arrondissement demande l'amendement de la délibération 2024 DU 142 de la façon suivante :

- L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) est supprimé de l'Annexe IX - Liste des arbres et arbustes d'espèces régionales adaptées au climat,
- Le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*) est supprimé de l'Annexe IX - Liste des arbres et arbustes d'espèces régionales adaptées au climat,
- Le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) est supprimé de l'Annexe IX - Liste des arbres et arbustes d'espèces régionales adaptées au climat,
- Le Charme commun (*Carpinus betulus*) est supprimé de l'Annexe IX - Liste des arbres et arbustes d'espèces régionales adaptées au climat,
- Le Genévrier commun (*Juniperus communis*) est supprimé de l'Annexe IX - Liste des arbres et arbustes d'espèces régionales adaptées au climat,
- Le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) est supprimé de l'Annexe IX - Liste des arbres et arbustes d'espèces régionales adaptées au climat.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen (25)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.222

Référence : **2024 DLH 84**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions complémentaires (352.696 euros) accordées à 6 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social d'Habitat Social Français (HSF) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 84 relatif à l'attribution de subventions complémentaires (352.696 euros) accordées à 6 programmes de rénovation environnementale du parc de logement social d'Habitat Social Français (HSF).

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.223

Référence : **2024 DLH 208**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (315.122 euros) pour la réalisation au 200 bis boulevard Voltaire (11^e) d'un projet de rénovation de 20 logements sociaux avec création d'îlots de fraîcheur et amélioration de la qualité de service par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 208 relatif à l'attribution d'une subvention (315.122 euros) pour la réalisation au 200 bis boulevard Voltaire (11^e) d'un projet de rénovation de 20 logements sociaux avec création d'îlots de fraîcheur et amélioration de la qualité de service par la RIVP

*

Nombre de votants : 27 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : David BELLIARD

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.224

Référence : **2024 DLH 272**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (152.826 euros) pour la réalisation au 31 rue Chanzy (11^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 272 relatif à l'attribution d'une subvention (152.826 euros) pour la réalisation au 31 rue Chanzy (11^e) d'un programme d'îlot de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par la RIVP.

*

Nombre de votants : 27 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : David BELLIARD

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.225

Référence : **2024 DLH 324**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (401.482 euros) pour la réalisation au 29 passage de Ménilmontant (11^e) d'un programme de rénovation de 41 logements sociaux avec création d'îlot de fraîcheur par HENEO ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 324 relatif à l'attribution d'une subvention (401.482 euros) pour la réalisation au 29 passage de Ménilmontant (11^e) d'un programme de rénovation de 41 logements sociaux avec création d'îlot de fraîcheur par HENEO.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.226

Référence : **2024 DLH 170**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (493.298 euros) pour la réalisation au 146-148 rue de la Roquette (11^e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par CDC Habitat Social ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 170 relatif à l'attribution d'une subvention (493.298 euros) pour la réalisation au 146-148 rue de la Roquette (11^e) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par CDC Habitat Social.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.227

Référence : **2024 DLH 200**

Le Conseil du 11^e arrondissement ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (147.656 euros) pour la réalisation au 5 bis rue du Dahomey (11^e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 200 relatif à l'attribution d'une subvention (147.656 euros) pour la réalisation au 5 bis rue du Dahomey (11^e) d'un programme de rénovation de 21 logements sociaux par la RIVP.

*

Nombre de votants : 27 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : David BELLIARD

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.228

Référence : **2024 DLH 206**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (814.625 euros) pour la réalisation au 121-125 avenue Ledru Rollin et 8-10 passage Bullourde (11^e) d'un programme de rénovation de 79 logements sociaux par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 206 relatif à l'attribution d'une subvention (814.625 euros) pour la réalisation au 121-125 avenue Ledru Rollin et 8-10 passage Bullourde (11^e) d'un programme de rénovation de 79 logements sociaux par la RIVP.

*

Nombre de votants : 27 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : David BELLIARD

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.229

Référence : **2024 DLH 323**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (92.868 euros) pour la réalisation au 47 rue Jean-Pierre Timbaud (11e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Batigère Habitat ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 323 relatif à l'attribution d'une subvention (92.868 euros) pour la réalisation au 47 rue Jean-Pierre Timbaud (11e) d'un programme de rénovation de 13 logements sociaux par Batigère Habitat.

-*-

Nombre de votants : 25 dont 3 ayant donné pouvoir
Abstention : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.230

Référence : **2024 DLH 320**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (5.975.062 euros) pour la réalisation au 9-11 rue de la Petite Pierre (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 47 logements sociaux (22 PLA-I, 19 PLUS et 6 PLS) par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 320 relatif à l'attribution d'une subvention (5.975.062 euros) pour la réalisation au 9-11 rue de la Petite Pierre (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 47 logements sociaux (22 PLA-I, 19 PLUS et 6 PLS) par la RIVP.

-*-

Nombre de votants : 27 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : David BELLIARD

Contre : groupe Changer Paris (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen (24)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.231

Référence : **2024 DLH 333**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (969.150 euros) pour la réalisation au 81 rue du Chemin Vert (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (12 PLAI - 7 PLUS) par la RIVP ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 333 relatif à l'attribution d'une subvention (969.150 euros) pour la réalisation au 81 rue du Chemin Vert (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (12 PLAI - 7 PLUS) par la RIVP.

-*-

Nombre de votants : 27 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : David BELLIARD

Contre : groupe Changer Paris (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen (24)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.232

Référence : **2024 DLH 234**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1^{ère} concession avec la SOREQA et la signature d'un avenant n°18 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DLH 234 relatif à l'approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1^{ère} concession avec la SOREQA et la signature d'un avenant n°18.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.233

Référence : **2024 DEVE 86**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions en investissement (174.264 euros) et signature de conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole dans le cadre de l'appel à projets « Paris Sème 3 » ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florent HUBERT ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DEVE 86 relatif à l'attribution de subventions en investissement (174.264 euros) et signature de conventions avec 12 structures intervenant dans le secteur agricole dans le cadre de l'appel à projets « Paris Sème 3 ».

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Changer Paris (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen (25)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.234

Référence : **2024 DEVE 80**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (146.482 euros) et signature de conventions avec des structures œuvrant en faveur de la contribution citoyenne à la Ville Jardin dans le cadre de l'appel à projets « Jardin Partagé - Jardin Relai » ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florent HUBERT ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DEVE 80 relatif à l'attribution de subventions (146.482 euros) et signature de conventions avec des structures œuvrant en faveur de la contribution citoyenne à la Ville Jardin dans le cadre de l'appel à projets « Jardin Partagé - Jardin Relai ».

*

Nombre de votants : 27 dont 3 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : Alexandre VISCONTINI

Contre : groupe Changer Paris (3)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e et groupe Communiste et Citoyen (24)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.235

Référence : **2024 DSOL 54**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (148.500 euros) et signature de conventions avec 6 associations pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florent HUBERT ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 54 relatif à l'attribution de subventions (148.500 euros) et signature de conventions avec 6 associations pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.236

Référence : **2024 DSOL 101**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (45.353 euros) et signature de convention avec VYV 3 Ile-de-France pour la rénovation de la grande salle commune de l'EHPAD Bastille (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Aymeric DE TARLÉ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 101 relatif à l'attribution de subventions (45.353 euros) et signature de convention avec VYV 3 Ile-de-France pour la rénovation de la grande salle commune de l'EHPAD Bastille (11e).

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.237

Référence : **2024 DSOL 135**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions d'investissement (45.632,75 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein de divers EHPAD parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Aymeric DE TARLÉ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 135 relatif à l'attribution de subventions d'investissement (45.632,75 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein de divers EHPAD parisiens.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.238

Référence : **2024 DSOL 151**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (13.700 euros) à 4 associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Aymeric DE TARLÉ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 151 relatif à l'attribution de subventions (13.700 euros) à 4 associations pour leurs actions de soutien aux seniors isolés et de renforcement du lien social.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.239

Référence : **2024 DSOL 152**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'une convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux à l'association Handicap International pour l'organisation d'une Pyramide de chaussures à Paris 11^e ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 152 relatif à la signature d'une convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux à l'association Handicap International pour l'organisation d'une Pyramide de chaussures à Paris 11^e.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.240

Référence : **2024 DSOL 166**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (47.850 euros) à 14 associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSOL 166 relatif à l'attribution de subventions (47.850 euros) à 14 associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.241

Référence : **2024 DSP 65**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (7.500 euros) à l'association Santé Charonne (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Rosalie LAMIN ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSP 65 relatif à l'attribution d'une subvention (7.500 euros) à l'association Santé Charonne (11e).

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.242

Référence : **2024 DSP 27**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations (4.271.297 euros) et signature d'avenants pour le financement des centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DSP 27 relatif à l'attribution de dotations (4.271.297 euros) et signature d'avenants pour le financement des centres de PMI gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.243

Référence : **2024 DAE 155**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (400.000 euros) et signature de conventions avec 8 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY et Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 155 relatif à l'attribution de subventions (400.000 euros) et signature de conventions avec 8 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

*

Nombre de votants : 25 dont 3 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.244

Référence : **2024 DAE 22**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (200.000 euros) et signature de conventions avec 5 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et 3 réseaux de l'IAE ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY et Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 22 relatif à l'attribution de subventions (200.000 euros) et signature de conventions avec 5 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et 3 réseaux de l'IAE.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.245

Référence : **2024 DAE 23**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (858.000 euros) et signature de conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiens les plus éloignés de l'emploi ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 23 relatif à l'attribution de subventions (858.000 euros) et signature de conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

-*-

Nombre de votants : 25 dont 3 ayant donné pouvoir

Ne prennent pas part au vote : Jean-Pierre CORSIA, Sofiane KADDOUR-BEY et Joëlle MOREL

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.246

Référence : **2024 DAE 25**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (530.500 euros) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiens les plus éloignés de l'emploi dans le cadre de l'appel à projets « TransitionEco IAE » ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 25 relatif à l'attribution de subventions (530.500 euros) avec 23 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiens les plus éloignés de l'emploi dans le cadre de l'appel à projets « TransitionEco IAE ».

-*-

Nombre de votants : 25 dont 3 ayant donné pouvoir

Ne prennent pas part au vote : Jean-Pierre CORSIA, Sofiane KADDOUR-BEY et Joëlle MOREL

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.247

Référence : **2024 DAE 143**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature de conventions d'occupation du domaine public pour des activités commerciales durables sur le domaine public (Paris 11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 143 relatif à la signature de conventions d'occupation du domaine public pour des activités commerciales durables sur le domaine public (Paris 11e).

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.248

Référence : **2024 DAE 178**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 178 relatif à l'attribution de subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024.

._.

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

._.

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.249

Référence : **2024 DAE 312**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 312 relatif à l'approbation du principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires.

-*-

Nombre de votants : 25 dont 2 ayant donné pouvoir
Abstention : groupe Changer Paris

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.250

Référence : **2024 DAE 140**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (1.015.000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Grégory MOREAU ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 140 relatif à l'attribution de subventions (1.015.000 euros) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.251

Référence : **2024 DAE 83**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (19.500 euros) à l'association Fontaine O Livres ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Mme Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 83 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (19.500 euros) à l'association Fontaine O Livres.

.*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

.*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.252

Référence : **2024 DAE 87**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement (1.450.000 euros) en faveur de l'économie circulaire ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Alexandre VISCONTINI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAE 87 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement (1.450.000 euros) en faveur de l'économie circulaire.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.253

Référence : **2024 DDCT 171**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (205.150 euros) à 42 associations pour le financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 171 relatif à l'attribution de subventions (205.150 euros) à 42 associations pour le financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens.

*

Nombre de votants : 24 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prennent pas part au vote : Jean-Pierre CORSIA, Sofiane KADDOUR-BÉY et Joëlle MOREL

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.254

Référence : **2024 DDCT 172**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (42.775 euros) à 3 associations pour leurs actions en faveur des jeunes des quartiers populaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joséphine LANFRANCHI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 172 relatif à l'attribution de subventions (42.775 euros) à 3 associations pour leurs actions en faveur des jeunes des quartiers populaires.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.255

Référence : **2024 DDCT 190**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (9.280 euros) à 2 associations pour le financement de 4 projets dans les quartiers populaires du 11^e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 190 relatif à l'attribution de subventions (9.280 euros) à 2 associations pour le financement de 4 projets dans les quartiers populaires du 11^e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.256

Référence : **2024 DDCT 186**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (145.000 euros) au titre de l'année 2025 et signature d'une convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 186 relatif à l'attribution de subventions (145.000 euros) au titre de l'année 2025 et signature d'une convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.257

Référence : **2024 DDCT 181**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (91.900 euros) à 7 associations pour des projets d'amélioration et d'animation de l'espace public dans les quartiers prioritaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DDCT 181 relatif à l'attribution de subventions (91.900 euros) à 7 associations pour des projets d'amélioration et d'animation de l'espace public dans les quartiers prioritaires.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.258

Référence : **2024 DFPE 149**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif au reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 149 relatif au reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.259

Référence : **2024 DFPE 159**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3.843.133 euros) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 159 relatif à l'attribution de subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3.843.133 euros).

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.260

Référence : **2024 DFPE 153**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (50.000 euros) à 3 associations et signature de conventions annuelles pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Bénédicte DAGEVILLE ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 153 relatif à l'attribution de subventions (50.000 euros) à 3 associations et signature de conventions annuelles pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.261

Référence : **2024 DFPE 117**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (173.600 euros) et signature de conventions avec 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et de collèges ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DFPE 117 relatif à l'attribution de subventions (173.600 euros) et signature de conventions avec 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et de collèges.

.*_

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

.*_

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.262

Référence : **2024 DASCO 37**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement (49.992 euros), subventions d'équipement (25.731 euros) et subventions pour travaux (153.459 euros) à divers collèges parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 37 relatif à l'attribution de dotations complémentaires de fonctionnement (49.992 euros), subventions d'équipement (25.731 euros) et subventions pour travaux (153.459 euros) à divers collèges parisiens.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.263

Référence : **2024 DASCO 139**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'approbation des modalités d'attribution des dotations complémentaires (94.905 euros) aux projets des collégiens ,

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 139 relatif à l'approbation des modalités d'attribution des dotations complémentaires (94.905 euros) aux projets des collégiens.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Contre : groupe Communiste et Citoyen (4)

Pour : groupe Paris 11 en Commun, Groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Changer Paris (24)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.264

Référence : **2024 DASCO 154**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle (350.000 euros) à la Caisse des écoles du 11^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 154 relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle (350.000 euros) à la Caisse des écoles du 11^e arrondissement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.265

Référence : **2024 DASCO 142**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Bibliothèque Braille Enfantine pour les locaux de l'école élémentaire du 109 avenue Parmentier (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 142 relatif à la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Bibliothèque Braille Enfantine pour les locaux de l'école élémentaire du 109 avenue Parmentier (11^e).

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.266

Référence : **2024 DASCO 58**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (300.000 euros) et signature de conventions avec 27 associations dans le cadre du projet "Education par le sport" ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DASCO 58 relatif à l'attribution de subventions (300.000 euros) et signature de conventions avec 27 associations dans le cadre du projet "Education par le sport"

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.267

Référence : **2024 DJS 129**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (300.000 euros) à 42 associations pour le financement de 42 projets dans le cadre de l'appel à projets "Paris Sportives" ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DJS 129 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (300.000 euros) à 42 associations pour le financement de 42 projets dans le cadre de l'appel à projets "Paris Sportives".

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.268

Référence : **2024 DJS 135**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution d'une subvention (25.000 euros) à l'association Paris Squash Project pour l'organisation du Paris Squash 2024 au Cirque d'Hiver Bouglione (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Luc LEBON ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DJS 135 relatif à l'attribution d'une subvention (25.000 euros) à l'association Paris Squash Project pour l'organisation du Paris Squash 2024 au Cirque d'Hiver Bouglione (11^e).

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.269

Référence : **2024 DAC 179**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (401.500 euros) et signature de conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 179 relatif à l'attribution de subventions (401.500 euros) et signature de conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle.

-*-

Nombre de votants : 24 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prennent pas part au vote : François VAUGLIN, Patrick BLOCHE et Chloé SAGASPE

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.270

Référence : **2024 DAC 181**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (180.000 euros) et signature de conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 181 relatif à l'attribution de subventions (180.000 euros) et signature de conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.271

Référence : **2024 DAC 188**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (13.000 euros) et signature de convention avec 2 écoles de musique associatives ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 188 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (13.000 euros) et signature de convention avec 2 écoles de musique associatives.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.272

Référence : **2024 DAC 189**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (927.000 euros) et signature d'un avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 189 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement (927.000 euros) et signature d'un avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA)

*

Nombre de votants : 26 dont 2 ayant donné pouvoir

François VAUGLIN ne prend pas part au vote

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.273

Référence : **2024 DAC 390**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la contribution de la Ville de Paris (2.235.000 euros) et signature d'un avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle La Maison des Métallos (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2024 DAC 390 relatif à la contribution de la Ville de Paris (2.235.000 euros) et signature d'un avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle La Maison des Métallos (11e).

*

Nombre de votants : 26 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prennent pas part au vote : François VAUGLIN, Patrick BLOCHE et Chloé SAGASPE.

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.274

Référence : **V 11202435**

Vœu relatif à la pose d'une plaque commémorative pour Geneviève Gazeau [groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'hommage à Geneviève Gazeau qui s'est éteinte le 21 juin 2024, rendu par notre équipe municipale lors du dernier Conseil d'arrondissement du 30 septembre 2024 ;

Considérant son engagement toute sa vie envers les plus démunies et pour la paix en particulier en organisant des convois humanitaires en Pologne, au Liban, en Bosnie Herzégovine ;

Considérant la ténacité des combats de Geneviève Gazeau notamment envers les personnes à la rue :

- création dans le 11^e arrondissement des P'tits cafés qui consistaient à accueillir des gens de la rue de 7 à 8 heures dans les paroisses du 11^e (Saint Ambroise, Saint Joseph et Sainte Marguerite) ;
- création de la Maison de l'Amitié en 2000 dans les sous-sols du quartier de La Défense, qui avait pour objectif de créer un lieu permettant à des salarié.es de prendre un café avec des non salarié.es, et d'avoir accès à des douches, lavage du linge, repas, aide aux démarches ; cette maison sur l'esplanade de La Défense entre le CNIT et la Grande Arche est aujourd'hui reconnue d'utilité publique ;
- création en 2008 de l'association Onze mille potes pour gérer la bagagerie rue Oberkampf dans les locaux des bains douches.

Considérant le vœu porté et voté par les Conseils de quartier en mémoire de Geneviève Gazeau lors des 5 réunions plénières de l'automne ;

Considérant la commission Sol Ex (solidarité exclusion) des Conseils de quartier du 11^e qui demande à la municipalité d'apposer une plaque rendant hommage dans un lieu de l'espace public de l'arrondissement afin de garder au cœur du 11^e la mémoire de Geneviève Gazeau (le bâtiment des bains douches qui héberge la bagagerie est une des possibilités) ;

Sur le rapport de Madame Joëlle MOREL,

Sur proposition des élu.e-s , du groupe Ecologiste du 11^e, du groupe Paris 11 en Commun, et du groupe Communiste et Citoyen ;

EMET LE VŒU :

qu'une plaque commémorative soit apposée dans un lieu symbolique de l'arrondissement, afin d'honorer la mémoire de Geneviève Gazeau.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir
Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité

**Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024**

D.11.24.275

Référence : **V 11202436**

**Vœu relatif à l'amélioration du fonctionnement des Conseils de quartier
[groupe Ecologiste du 11^e]**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant que les habitant.es ont une expertise d'usage de leur quartier et qu'il est nécessaire de les écouter pour alimenter la réflexion de l'élaboration d'un projet ; que les Conseils de quartier sont une des instances de démocratie participative qui facilitent l'expression de cette expertise ;

Considérant la charte de participation qui dispose que : "La Ville de Paris s'engage à rendre publiques les décisions prises et ce qui a été retenu de la concertation, ainsi qu'à informer chaque contributeur.trice des suites du processus et des possibilités éventuelles de coopération";

Considérant la démarche d'évaluation et d'amélioration du fonctionnement des Conseils de quartier entrepris par Démocratie ouverte, missionné par la Mairie du 11^e, la restitution de cette démarche et l'élaboration de propositions, qui a eu lieu le 16 octobre 2024 ;

Considérant le rapport de Démocratie ouverte, qui pointe la nécessité de mieux associer les conseiller.es de quartier en amont de la conception et tout au long du suivi d'un projet, leur permettant d'avoir accès aux études comportant différentes hypothèses de travail, cartographies, relevés de décision, compte rendu, etc. ;

Considérant le vœu porté et voté par le Conseil de quartier Nation Alexandre Dumas le 10 octobre 2024 intitulé "Démocratie locale" ;

Considérant la réduction de l'espace mis à disposition des conseiller.es de quartier par la Mairie, au profit de salarié.es de la cellule des conseils de quartier depuis septembre 2024 ;

Considérant les démarches participatives exemplaires comme celles, entres autres, initiées par :

- le Conseil de quartier Bastille Popincourt, accompagnée par les étudiant.es de l'école des ingénieurs de la Ville de Paris, pour partager l'expertise des citoyens et citoyennes ;
- l'inter-conseils de quartier nuisances sonores, rassemblant les propositions issues de leur travail dans un livre blanc, qui n'ont toujours pas donné lieu à une présentation publique;

Sur le rapport de Madame Joëlle MOREL,

Sur proposition des élu.e.s du groupe Ecologiste du 11^e ;

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

EMET LE VŒU :

- Qu'une grande salle de la Mairie du 11^e soit mise à disposition des conseiller.es de quartier afin qu'ils.elles puissent travailler et se réunir à leur rythme et à leur convenance ;
- Que la charte parisienne de participation citoyenne, votée par les élu.es au Conseil de Paris, soit effective pour les conseiller.es de quartier du 11^e ;
- Que les vœux présentés et portés par les Conseils de quartier figurent sur le site de la Mairie du 11^e, qu'ils soient communiqués à l'ensemble des élu.es et qu'ils fassent l'objet d'un temps de travail spécifique entre les élu.es et le Maire, afin qu'un retour soit adressé régulièrement aux conseiller.es de quartier ;
- Que les réunions plénières de début d'année 2025 ne soient pas animées exclusivement par la Cellule Démocratie locale du 11^e, mais qu'elle reste sous la responsabilité des conseiller.es de quartier qui passeront le relais à des nouveaux conseillers de quartier ;
- Que les conseiller.es de quartier soient associées aux projets dès leur conception (présentation des hypothèses de travail des services avant l'arbitrage par la Mairie) avec un processus de participation précisant le cadre et les objectifs de la démarche et qu'elles et ils participent au suivi de la réalisation ;
- Que la plateforme numérique qui sera créée pour une meilleure circulation des informations au sein des Conseils de quartier soit partagée sur la base de logiciels libres et fasse l'objet de présentation pas à pas afin de faciliter son appropriation ;
- Que la méthode du tirage au sort d'une partie des membres des nouveaux conseiller.es de quartier soit mise en place de manière expérimentale dans quelques Conseils de quartier dès 2025 ;
- Que la commission parisienne du débat public, qui ne s'est pas réunie depuis 2018, le soit début 2025.

*

Nombre de votants : 25 dont 3 ayant donné pouvoir

Abstention : groupe Changer Paris (3)

Pour : Groupe Ecologiste du 11^e (5)

Contre : groupe Paris 11 en Commun et groupe Communiste et Citoyen (20)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.276

Référence : **V 11202437**

Vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées
[groupe Ecologiste du 11^e]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'engagement de la Ville de Paris quant à la création d'infrastructures cyclables et piétonnes notamment via ses Plans Vélo et Piéton,

Considérant le Plan Vélo 2021-2026, qui engage 250 millions d'euros en vue de créer 450 km de nouvelles infrastructures cyclables,

Considérant l'explosion de l'utilisation du vélo depuis les grandes grèves des transports en commun en 2019 et la crise sanitaire de 2020, atteignant aujourd'hui 11% de part modale à Paris contre 4% pour la voiture,

Considérant la prépondérance de la marche dans les façons de se déplacer des Parisien.ne.s. Pour rappel, un déplacement sur deux se fait en marchant à Paris,

Considérant les annonces effectuées dans le journal *Le Parisien* faisant état d'une mission confiée aux deux adjoints, Patrick Bloche et Thomas Chevandier, leur demandant de déceler les travaux de transformation de l'espace public,

Considérant que les usagers les plus vulnérables sont avant tout les piéton.ne.s et notamment les personnes âgées et les enfants ainsi que les cyclistes,

Considérant que 3 398 personnes sont décédées en 2023 sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer (résultats définitifs ONISR).

Considérant que les "Depuis la pandémie, la part des usagers vulnérables, c'est-à-dire non carrossés (piétons, cyclistes, utilisateurs d'EDPM; usagers de deux-roues motorisés) parmi les personnes tuées ou blessées gravement s'est renforcée. Les occupants de voiture représentent désormais moins de la moitié des personnes tuées (48 %)" (Source : ONISR), ce qui témoignent du renforcement de la vulnérabilité des usager.e.s des mobilités dites "douces",

Considérant l'augmentation de l'agressivité des automobilistes comme l'illustrent les chiffres suivants :

- 67% des automobilistes admettent insulter d'autres conducteurs,
- 91% des automobilistes admettent dépasser délibérément les limitations de vitesse, (Source : Baromètre de la conduite responsable par Ipsos et la Fondation Vinci Autoroute publié le 7 mai 2024),

Considérant qu'à Paris, en 2023, 18 piéton.ne.s, 3 cyclistes, 1 usager d'EDPM (Engins de Déplacements Personnels motorisés) ont été tué.e.s à Paris contre 10 usager.e.s d'engins motorisés (VL et 2RM),

**Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024**

Considérant qu'à Paris, en 2023, 2480 piéton.ne.s, cyclistes ou utilisateurs.trices d'EDP ont été blessé.e.s légèrement ou gravement et que dans plus de 56% des cas cela a été dans un accident impliquant un véhicule motorisé (VL, poids lourds, 2RM),

Considérant les récits des expériences quotidiennes de violences motorisées dont sont victimes les piéton.ne.s et les cyclistes, largement relayées par les associations et les réseaux sociaux,

Considérant la grande tension dans l'espace public parisien due à une très forte densité et un partage des rues parfois difficile,

Considérant que la Ville de Paris par l'édition de son Code de la Rue a mis en place des actions pour pacifier la cohabitation entre tous les usager.e.s (automobilistes, cyclistes, piéton.ne.s),

Considérant l'engagement de la Ville de Paris de tendre vers le Zéro Mort et Zéro Accident sur les routes,

Considérant que plus les véhicules sont lourds, plus les accidents sont graves, par exemple le risque de blessures mortelles augmente de 50% si ces usager.e.s vulnérables sont heurté.e.s par un véhicule de 1,8 tonne par rapport à un véhicule de 1,2 tonne,

Considérant qu'un des argumentaires utilisés dans la vente des SUV est celui de la sécurité du conducteur.trice, cette impression de sécurité masquant l'augmentation de la dangerosité de ce véhicule,

Considérant que le marché publicitaire le plus important de France est celui de l'automobile avec un budget de 2,75 milliard d'euros et que les publicités pour les SUV sont prépondérantes,

Considérant l'homicide volontaire de Paul Varry, cycliste de 27 ans par un conducteur de SUV, survenue le 15 octobre 2024,

Considérant la grande émotion qui a traversé tout le pays suite à cet homicide volontaire, et la grande mobilisation de la communauté cycliste,

Sur le rapport de Madame Chloé SAGASPE,
Sur proposition des élu.e.s du groupe Ecologiste du 11^e ;

EMET LE VŒU :

- Que la Maire de Paris, en concertation avec les associations représentantes des piéton.nes et des cyclistes, dédie un lieu d'hommage à toutes les victimes des violences routières,
- Que la Maire de Paris interpelle le gouvernement afin de demander l'interdiction de la circulation, de la production et la vente de SUV en France,
- Que la Maire de Paris interpelle le gouvernement afin de promulguer une loi interdisant toute publicité et opération marketing promouvant l'achat de SUV,

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

- Que la Maire de Paris s'engage à n'abandonner ou repousser aucun projet d'aménagement visant l'amélioration de la sécurité des piéton.nes et des cyclistes,
- Que les Architectes des bâtiments de France, sous l'égide du Ministère de la Culture, acceptent la colorisation des pistes cyclables et notamment au niveau des intersections afin de maximiser la visibilité de l'infrastructure et des cyclistes et donc d'en améliorer leur sécurité,
- Que le Préfet de Police facilite la réalisation d'aménagements cyclables sécurisés sur les axes de compétences partagées ou préfectorales et convienne d'une hauteur minimum pour les séparateurs à plus de 12 cm,
- Que le Préfet de Police garantisse l'accueil de la parole des victimes de violences routières dans les commissariats de la ville et facilite les dépôts de plaintes,
- Que la Ville de Paris et la Préfecture de Police assurent effectivement leur rôle respectif de police de circulation en s'inquiétant en priorité de protéger les personnes les plus vulnérables dans la rue, à savoir les piétons et les cyclistes et qu'un état des priorités d'action et des verbalisations par type de contravention soit communiqué lors de la prochaine 3^{ème} commission,
- Que la Ville de Paris relance une campagne d'information autour de la sécurité routière et du Code de la Rue,
- Que la Ville de Paris, en lien avec les associations de piéton.nes et de cyclistes, contribue au groupe de travail sur les violences motorisées lancé par le Ministre chargé des Transports en proposant notamment de renforcer l'apprentissage de la cohabitation entre modes motorisés et modes doux et en lançant une enquête de victimisation des usagers de la route pour compléter les données annuelles de l'accidentologie.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Ecologiste du 11^e (5)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Communiste et Citoyen, et groupe Changer Paris (23)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

-*-

**Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024**

D.11.24.277

Référence : **V 11202439**

**Vœu relatif à la lutte contre les violences motorisées
[groupe Paris 11 en Commun]**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant l'engagement de la Ville de Paris quant à la création d'infrastructures cyclables et piétonnes notamment via ses Plans Vélo et Piéton,

Considérant le Plan Vélo 2021-2026, qui engage 250 millions d'euros en vue de créer 450 km de nouvelles infrastructures cyclables,

Considérant l'explosion de l'utilisation du vélo depuis les grandes grèves des transports en commun en 2019 et la crise sanitaire de 2020, atteignant aujourd'hui 11% de part modale à Paris contre 4% pour la voiture,

Considérant la volonté de la Mairie du 11^e de poursuivre le développement des infrastructures cyclables sécurisées ; une réunion publique pour présenter la pérennisation de l'avenue Parmentier s'est tenue le 7 octobre dernier à la Mairie du 11^e,

Considérant la prépondérance de la marche dans les façons de se déplacer des Parisien.ne.s. Pour rappel, un déplacement sur deux se fait en marchant à Paris,

Considérant que les usagers les plus vulnérables sont avant tout les piéton.ne.s et notamment les personnes âgées et les enfants ainsi que les cyclistes,

Considérant que 3 398 personnes sont décédées en 2023 sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer (résultats définitifs ONISR).

Considérant que les "*Depuis la pandémie, la part des usagers vulnérables, c'est-à-dire non carrossés (piétons, cyclistes, utilisateurs d'EDPm, usagers de deux-roues motorisés) parmi les personnes tuées ou blessées gravement s'est renforcée. Les occupants de voiture représentent désormais moins de la moitié des personnes tuées (48 %)*" (Source : ONISR), ce qui témoignent du renforcement de la vulnérabilité des usager.e.s des mobilités dites "douces",

Considérant l'augmentation de l'agressivité des automobilistes comme l'illustrent les chiffres suivants :

- 67% des automobilistes admettent insulter d'autres conducteurs,
- 91% des automobilistes admettent dépasser délibérément les limitations de vitesse,
(Source : Baromètre de la conduite responsable par Ipsos et la Fondation Vinci Autoroute publié le 7 mai 2024),

Considérant qu'à Paris, en 2023, 18 piéton.ne.s, 3 cyclistes, 1 usager d'EDPM ont été tué.e.s à Paris contre 10 usager.e.s d'engins motorisés (VL et 2RM),

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

Considérant qu'à Paris, en 2023, 2480 piéton.ne.s, cyclistes ou utilisateurs.trices d'EDP ont été blessé.e.s légèrement ou gravement et que dans plus de 56% des cas cela a été dans un accident impliquant un véhicule motorisé (VL, poids lourds, 2RM),

Considérant que le 19^e n'est pas épargnés et que nous avons connu récemment des cyclistes morts et des blessé.e.s dans des accidents impliquant des véhicules motorisés,

Considérant les récits des expériences quotidiennes de violences motorisées dont sont victimes les piéton.ne.s et les cyclistes, largement relayées par les associations et les réseaux sociaux,

Considérant la grande tension dans l'espace public parisien dû à une très forte densité et un partage des rues parfois difficile,

Considérant que la Ville de Paris par l'édition de son Code de la Rue a mis en place des actions pour pacifier la cohabitation entre tous les usager.e.s (automobilistes, cyclistes, piéton.ne.s),

Considérant l'engagement de la Ville de Paris de tendre vers le Zéro Mort et Zéro Accident sur les routes,

Considérant que plus les véhicules sont lourds, plus les accidents sont graves, par exemple le risque de blessures mortelles augmente de 50% si ces usager.e.s vulnérables sont heurté.e.s par un véhicule de 1,8 tonne par rapport à un véhicule de 1,2 tonne,

Considérant qu'un des argumentaires utilisés dans la vente des SUV est celui de la sécurité du conducteur.trice, cette impression de sécurité masquant l'augmentation de la dangerosité de ce véhicule,

Considérant que le marché publicitaire le plus important de France est celui de l'automobile avec un budget de 2,75 milliard d'euros et que les publicités pour les SUV sont prépondérantes,

Considérant la mort de Paul Varry, cycliste de 27 ans agressé par un conducteur de SUV, mise en examen pour meurtre, survenue le 15 octobre 2024,

Considérant la grande émotion qui a traversé tout le pays suite à cet homicide volontaire, et la grande mobilisation de la communauté cycliste,

Sur le rapport de Monsieur Luc LEBON,

Sur proposition des élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun;

EMET LE VŒU :

- La Maire de Paris, en concertation avec les associations représentantes des piétons et des cyclistes, dédie un lieu d'hommage à toutes les victimes des violences routières,

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

- La Maire de Paris interpelle le gouvernement afin de demander l'interdiction de la production et la vente de SUV en France,
- La Maire de Paris interpelle le gouvernement afin de promulguer une loi interdisant toute publicité et opération marketing promouvant l'achat de SUV,
- Les Architectes des bâtiments de France, sous l'égide du Ministère de la Culture, acceptent la colorisation des pistes cyclables et notamment au niveau des intersections afin de maximiser la visibilité de l'infrastructure et des cyclistes et donc d'en améliorer leur sécurité,
- Le Préfet de Police garantit l'accueil de la parole des victimes de violences routières dans les commissariats de la ville et facilite les dépôts de plaintes,
- Le procureur de la République garantit un traitement systématique des violences motorisées,
- La Ville et la Préfecture de Police assurent effectivement leur rôle respectif de police de circulation en s'inquiétant en priorité de protéger les personnes les plus vulnérables dans la rue, à savoir les piétons et les cyclistes et qu'un état des priorités d'action et des verbalisations par type de contravention soit communiqué lors de la prochaine 3^{ème} commission,
- La Ville de Paris relance une campagne d'information autour de la sécurité routière et du Code de la Rue
- La Ville de Paris en lien avec les associations de piétons et de cyclistes contribue au groupe de travail sur les violences motorisées lancé par le Ministre des Transports en proposant notamment de renforcer l'apprentissage de la cohabitation entre modes motorisés et modes doux et en lançant une enquête de victimisation des usagers de la route pour compléter les données annuelles de l'accidentologie.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (25)

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix, le vœu est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.278

Référence : **V 11202438**

**Vœu relatif au renforcement du lien intergénérationnel
[groupe Changer Paris]**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2511-12 ;

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le lien particulier qui lie les enfants à leurs grands-parents, lien qui leur offre en même temps de l'affection et des repères,

Considérant les spécificités de chaque famille qui font que ce lien peut se distendre ou disparaître,

Considérant les problématiques d'isolement et/ou de perte de contact avec la jeune génération que peuvent rencontrer les retraités avec l'avancée dans l'âge,

Considérant les effets délétères de cet isolement sur la vie des *seniors*, notamment sur leur santé physique et morale,

Considérant que la génération des *seniors* garde toujours à cœur la volonté de transmettre aux générations suivantes et d'être acteur de la société,

Considérant les expériences positives mises en place par certaines municipalités ou associations de mise en relation d'enfants et de *seniors*.

Sur le rapport de Madame Aurore MOUYSET-NOZERAND,

Sur proposition des élu-e-s du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**;

EMET LE VŒU :

Que la mairie du 11^{ème} arrondissement expérimente un dispositif du type « adopte un grand-parent » afin de mettre en relation les élèves de nos écoles maternelles et primaires avec des *seniors* de l'arrondissement, sur la base du volontariat des deux côtés.

*

Nombre de votants : 28 dont 3 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (25)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

*

Conseil du 11^e arrondissement
12 NOVEMBRE 2024

D.11.24.279

Référence : **Q 11 2024 06**

Question orale relative aux accès du jardin Truillot [groupe Changer Paris]

Monsieur le Maire,

Lors du conseil d'arrondissement du 15 Mai 2024, notre groupe vous alertait – suite à plusieurs signalements reçus de la part des riverains - sur les dangers que représentent les nombreuses traversées de deux-roues, motorisés ou non, dans le Jardin Truillot. Nous rappelions les risques d'accident que ceux-ci, circulant au milieu des piétons et parfois à vive allure en dépit de l'obligation qui leur est faite de poser pied à terre, font peser sur les piétons fréquentant ce jardin, tout particulièrement les personnes âgées et les enfants qui fréquentent les aires de jeux.

Lors de ce même conseil d'arrondissement, la majorité municipale a décidé de refuser le vœu de notre groupe demandant la sécurisation des entrées du Jardin Truillot par des dispositifs interdisant l'accès aux deux-roues (motorisés ou non). Vous nous avez répondu par la mise en place d'une signalisation rappelant l'interdiction de la traversée en deux-roues qui, il est vrai, a été installée.

Force est cependant de constater que cette dernière n'a eu aucun effet perceptible et que les risques encourus par les piétons sont toujours bien réels. Pire encore, les ressorts des portillons d'accès du jardin sont aujourd'hui défectueux et les portillons ne ferment désormais plus. Le remplacement de ces ressorts hélicoïdaux n'étant ni coûteux ni complexe, cet état de fait en dit long sur la notion d'entretien de notre domaine public par la municipalité, défauts d'entretiens au sujet desquels notre groupe vous alerte depuis le début de la mandature.

En conséquence, les élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) souhaitent savoir ce que l'exécutif entend mettre en œuvre pour sécuriser réellement les circulations piétonnes au sein du Jardin Truillot et sous quels délais ?

À 22h55 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.